



Fondation de prévoyance « PACT »

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE 2022

présenté au Conseil de fondation du 31 mai 2023

* * * * *

* * * * *

* * * *

* *

*

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, le rapport annuel pour 2022 de notre institution de prévoyance.

1. Introduction

Pour l'année 2022, la PACT affiche un degré de couverture de 111.1%. La performance nette a été de -4.09%.

En 2021, la PACT affichait un degré de couverture de 117.3% avec une performance nette de 9.03%.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, voici un bref rappel des activités du Conseil durant l'année écoulée.

2. Activités du Conseil de fondation

Celui-ci s'est réuni trois fois, soit les 25 mai, 15 septembre et 23 novembre 2022.

Durant la séance du mois de mai 2022, les points suivants ont été traités :

- Nomination du nouvel administrateur de la Fondation.
- Présentation des rapports et décharge à l'administration.
- Confirmation des mandats de l'actuaire-conseil, de l'organe de révision et du consultant institutionnel.
- Point de situation sur la Fondation Hypotheka / Hypotheka SA.
- Rapport de Coninco au 1^{er} trimestre 2022.
- Validation d'un investissement supplémentaire de CHF 700'000.- dans le fonds Crédit Suisse – Convertible International et dans le fonds Lazard Obligations Convertibles pour un montant de CHF 2'400'000.-.
- Approbation du mandat d'architecte pour un montant de CHF 16'800.- et des recommandations de Monsieur Matthieu Steiner liées au projet de surélévation de l'immeuble sis chemin des Mésanges 2-2bis. En ce qui concerne l'immeuble à la route de Laconnex 49-51, il a été décidé de participer à la prochaine Assemblée générale pour sensibiliser les autres propriétaires à mettre en place des mesures dans le but d'améliorer l'IDC.
- Communication quant aux thématiques abordées lors de la Journée au vert du 15 septembre 2022, à savoir l'analyse du portefeuille et de toutes les controverses ESG ne respectant pas la charte ISR et l'analyse de la situation actuelle des performances énergétiques du parc immobilier.

Enfin, les membres ont pris note de la pondération des placements collectifs non transparents et se sont prononcés à l'unanimité pour la poursuite de la politique de placement. Les principes de loyauté ont été attestés par les membres du Conseil.

La Journée au vert s'est tenue le 15 septembre 2022 abordant les thématiques mentionnées précédemment.

Durant la séance du mois de novembre 2022, les points suivants ont été traités :

- Démission de M. Christophe Arnaud du Conseil de fondation.
- Point de situation sur la Fondation Hypotheka / Hypotheka SA.
- Rapport de Coninco au 30 septembre 2022.
- Validation des modifications réglementaires proposées par l'administration, à savoir la suppression de l'art. 32, al.3 et le rajout de la mention « par écrit » à l'art. 49, al.2.
- Décision de créditer les comptes d'épargne de 1%.
- Validation de la matrice des risques du système de contrôle interne (SCI).
- Point de situation sur le dépôt de la demande préalable pour la surélévation de l'immeuble sis chemin des Mésanges 2-2bis.
- Rappel des directives des mandats de gérance aux régies.

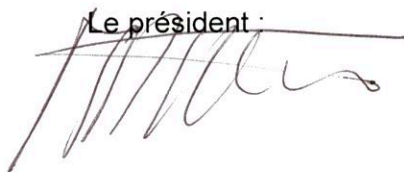
3. Conclusion

Je conclus ma présentation en adressant mes plus vifs remerciements

- à vous, Messieurs du Conseil,
- à Mesdames et Messieurs de notre administration,

pour votre contribution des plus actives à la bonne gestion de notre institution.

Le président :



Michel Bagattini